

LE BULLETIN DE SAINT-JEAN LE THOMAS

lettre municipale n°13 hiver 2024

Mairie de Saint Jean le Thomas – 2 rue Yves Dubosq

Tel : 02 33 48 86 09 fax : 02 33 48 48 51

Mail : mairie.stjeanlethomas@wanadoo.fr



La villa Montgomery, ici en 2008 et actuellement en cours de complète restauration, a accueilli Madame Susan Eisenhower le 8 novembre 2024 pour un hommage aux troupes alliées et à leur chef commandant, le Général Eisenhower.

PARUTION MUNICIPALE QUADRIMESTRIELLE

SOMMAIRE

Voici le numéro d'hiver du bulletin de Saint Jean le Thomas. La parution est quadrimestrielle. Il est disponible à la mairie. Un grand merci à nos lecteurs qui nous ont exprimé leur satisfaction. Proposez vos sujets pour les prochains numéros, adressez-nous critiques ou suggestions, par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

La Mairie – Le Bulletin

2 rue Yves Dubosq – 50530- Saint Jean le Thomas

mairie.stjeanlethomas@wanadoo.fr

Page 3	:	Le mot du Maire.
Pages 4/11	:	Les Conseils municipaux (extraits) :
		Le Conseil municipal du 11 juillet 2024
		Le Conseil municipal du 5 septembre 2024
		Le Conseil Municipal du 24 octobre 2024
		Le Conseil Municipal du 7 novembre 2024
Page 12	:	L'actualité
Page 13	:	Dans le rétro : Le 1 ^{er} marché d'arts.
Page 14/15	:	Regard sur les comptes communaux
Page 16	:	Anticipons la rentrée scolaire. L'hiver du camping
Page 17	:	Le saviez-vous ? - La recette de saison
Page 18	:	L'écomusée : Appel aux dons
Page 19	:	Quelques règles de civisme.
Page 20	:	Que faire de mes déchets ?
Page 21	:	Nos associations vous accueillent.
Page 22	:	L'hébergement touristique à Saint Jean le Thomas.
Page 23	:	Carnet pratique.
Page 24	:	Nos commerces, nos artisans, nos agences...

Retrouvez ces informations...
et plus d'actualité encore
sur le site officiel de la commune :
www.saintjeanlethomas.com



LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

Vous avez pu le constater, l'actualité n'est pas souriante. Guerre russo-ukrainienne, brouille coréenne, prétentions chinoises sur Taïwan, conflit au Moyen Orient, guerre israélo-palestinienne, déstabilisation de nombreux pays africains... La liste est longue et tragique.

Le monde tel qu'il était au sortir de la guerre mondiale dont nous venons de célébrer la fin, et plus près de nous, celui de l'âge d'or de la fin des années 70 ne sont plus qu'un souvenir.

La situation politique de notre pays comme de celle de l'Europe à laquelle elle appartient n'est guère reluisante et pour le moins inquiétante.

Tout autant que ce contexte général, l'endettement record de la France pèse désormais lourdement sur les finances publiques et au premier chef sur celles des collectivités régionales et locales dont nous faisons partie : Restrictions budgétaires en tous sens, diminution des aides publiques, fiscalité alourdie... Autant d'évènements auxquels il faut se préparer.

En cette fin d'année qui approche, je veux malgré tout faire preuve d'optimisme, notamment grâce au fait que la gestion de la commune, à la fois mesurée et volontaire nous a permis de nous mettre à l'abri de telles déconvenues : Les grands travaux nécessités par les réseaux de fluides vieillissants, la construction de centres de rassemblement et d'animation populaire (salle Auriac, salle de convivialité, travaux de notre église...), ceux des voies de circulation ainsi que la

construction d'un lotissement supplémentaire de qualité sur la route de Ronthon ont été presque entièrement financés, ne laissant à la charge des habitants qu'un seul emprunt à moyen terme tout à fait supportable. Tel n'est pas le cas de nombreuses municipalités et autres collectivités, départementales ou régionales, pour lesquelles les temps à venir vont s'avérer difficiles.

Certes, certains travaux résiduels doivent être envisagés pour 2025 : ainsi, la 3^{ème} tranche de la modernisation de l'électricité du bourg, la remise en état finale de la couverture de l'église, dernier chapitre des travaux entrepris sur ce bâtiment historique, la deuxième et dernière tranche des travaux de modernisation du réseau d'eau publique, le remplacement progressif de notre parc de véhicules et d'outils d'entretien communal... C'est complètement sereins que nous programmerons ceux-ci avant la fin de la mandature.

Je souligne enfin la pertinence de notre plan communal de sécurité, qui a fait l'objet d'une simulation d'alerte de submersion marine particulièrement réussie au début de l'automne. Même si, à la demande de l'Etat, l'exercice a envisagé le pire, régulièrement imaginé par les médias, il a également montré la faible vulnérabilité des habitations du bourg.

Pour conclure, rien n'est jamais acquis mais c'est désormais sur chacun d'entre nous que reposent notre sécurité et notre plaisir de partager ensemble le futur prometteur de notre village.

Alain Bachelier
Maire



Réception de Madame Susan Eisenhower à la mairie de Saint Jean le Thomas, le 8 novembre 2024 en présence de Madame la Sénatrice Béatrice Gosselin, de Monsieur Pierre Chauleur, Sous-Préfet d'Avranches, et de Monsieur Alain Brière, Maire de Jullouville.

Conseil Municipal du 11 juillet 2024

La séance est ouverte à 19.00

Présents ou représentés : 7 conseillers

Excusé : 1 conseiller

Absent : 1 conseiller

1- Informations sur les études du trait de côte :

De nouvelles études sont lancées par l'Agglomération MSMN sur les modifications du trait de côte et particulièrement en ce qui concerne les communes de Genêts et de Saint Jean le Thomas. La montée des eaux marines risquant de "submerger" certaines zones, dont plusieurs actuellement bâties, un recensement des ouvrages de défenses va notamment être lancé.

Par ailleurs, en cas de percement de la dune, un projet d'ouvrage mobile d'urgence (longue barrière synthétiques et pompe d'évacuation des eaux) est à l'étude. En cas de submersion brutale du marais de la Claire Douve, il permettrait de limiter l'accès de l'eau à la zone de la Bunelle, mais ne peut être envisagé en 2024 pour cause budgétaire. Ce projet sera donc étudié ultérieurement.

2- Cimetière : Demande de remboursement de concession libérée.

Ayant libéré deux concessions dans le cimetière et souhaitant transférer le monument funéraire qui s'y trouve, un particulier demande la reprise des emplacements et le remboursement des droits attachés, soit 264 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

3- Modification du planning des travaux de la villa Elisabeth.

Les travaux de remise en état de la villa Elisabeth ayant commencé, il apparait que des vices cachés au moment de l'expertise contraignent la commune à réviser le planning des travaux. Ceux-ci concernant certains murs et la toiture et entraînant un surcoût, et le budget 2024 de la commune étant contraint, il est proposé de réaliser ces nouveaux travaux dès à présent avant d'entamer la troisième tranche et de différer celle-ci en 2025 si nécessaire.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

4- Proposition d'achat de parcelles communales non utilisées.

Il s'agit de 2 parcelles de captage de la commune en friche, de surfaces respectives de 5,30 m² et de 21,00m² inutilisables en l'état. Il est demandé au Conseil son avis sur la cession de ces parcelles au plus offrant, une première demande proposant 1052 € pour l'ensemble ayant été déposée et une seconde demande non chiffrée ayant été également émise.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

5- Questions diverses.

La commune et le RPI scolaire ont été avisés du maintien de la classe précédemment supprimée pour l'exercice 24/25. Le Conseil tient à remercier les élus du département, les parents d'élèves et les équipes pédagogiques pour leur mobilisation et leur soutien et espèrent que ce maintien perdurera dans le temps.

La séance est levée à 20.00

Conseil Municipal du 5 septembre 2024

La séance est ouverte à 19.00

Présents ou représentés : 7 conseillers

Absents : 2 conseillers

1- Budget Camping : Décision de modification :

Les décisions de modification suivantes, permettant d'équilibrer les différents chapitres du budget sont présentées :

- Section de fonctionnement dépenses :
Augmentation de crédits au 011-61528 de 50000€
Diminution de crédits au 023 de 24000€
- Section de fonctionnement recettes :
Augmentation de crédits au 013-6091 de 26000€
- Section d'investissement dépenses :
Diminution de crédits au 21-2157 de 6478€
- Section d'investissement recettes :
Diminution de crédits au 021 de 24000€

Après ces décisions de modification, la section de fonctionnement présente un équilibre à 481224,32€ et la section investissement un équilibre à 100122,16€

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

2- Remboursement d'un trop perçu au Camping

Vu la diminution de la surface de la parcelle emplacement n° 71 du fait d'une servitude pour armoire électrique, un remboursement d'un trop perçu de 261€ sera versé à l'occupant de la parcelle.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

3- Subventions exceptionnelles

L'association de la cantine scolaire de Dragey fait une demande de subvention exceptionnelle liée à des difficultés financières de son compte.

Une subvention exceptionnelle de 1000€ est accordée à ce titre.

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 600€ sera versée au Comité des fêtes.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

**COUVERTURE
ZINGUERIE
CHARPENTE
RAMONAGE**

  



**MENUISIER
PLAQUISTE**

**POSE DE FENÊTRE
BOIS - ALU - PVC
CLOISONS SÈCHES,
BARDAGE, ISOLATION,
AMÉNAGEMENT DE COMBLES**

 **DRAGEY-RONTHON
SAINT JEAN LE THOMAS**

 **CONTACT@BRUNO-MARSAIS.FR**

 **02 33 48 91 66**

4- Proposition de vente de deux parcelles communales non utilisées à un particulier de la commune de Dragey-Ronthon

Suite à la proposition de vente de deux parcelles à Dragey-Ronthon, la commune a reçu le 27 août une offre d'achat. Celle-ci concerne les parcelles cadastrées section 439 ZD 11 pour une contenance de 5a30ca et 439 ZB 12 pour une contenance de 21a00ca sur le secteur de Le Bas Fresne et Magny.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition d'achat de 3000€, frais d'actes à la charge de l'acquéreur et autorise Mr le Maire à se rapprocher du notaire BESANCENOT de Dragey-Ronthon pour finaliser la procédure.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

5- Validation du devis de l'entreprise BODET

Mr le Maire fait part des travaux de réfection de l'horloge extérieure de l'église. L'entreprise BODET propose un devis pour la dépose de l'ancienne minuterie et paire d'aiguilles de l'horloge et mise en place d'un nouveau mécanisme pour la somme de 2632,80 € TTC.

Le conseil municipal accepte ce devis et autorise Mr le Maire à signer celui-ci.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

6- Location logement presbytère -1^{er} étage- aile gauche

La convention d'occupation précaire conclue entre la commune et Mr Thomas Melly concernant le logement situé au 1^{er} étage du presbytère, aile gauche, arrivant à l'échéance le 31 octobre.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette demande de renouvellement en date d'effet du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 et fixe à 260 € le loyer mensuel.

Tous pouvoirs sont donnés à Mr le Maire pour signer la convention d'occupation précaire, cette convention pouvant être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre AR/LR et un préavis d'un mois.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

La séance est levée à 19.30

L'Etoile de la Mer

MAISON D'ACCUEIL A SAINT-JEAN-LE-THOMAS (MANCHE)



Située à 15 minutes du Bec d'Andaine, dans la baie du Mont Saint-Michel, adossée au plateau de Champeaux, l'Etoile de la Mer est une maison d'accueil de 39 chambres, 112 lits, 4 salles de réunion avec service de restauration simple et familial en demi-pension ou en pension complète, en court ou long séjour.

Allée du Presbytère

50530 Saint-Jean-le-Thomas

+ 33(0)2 33 48 84 24

Edm.ccn@gmail.com

etoiledelamer.org

Conseil Municipal du 24 octobre 2024

La séance est ouverte à 19.00

Présents ou représentés : 8 conseillers

Absents : 1 conseiller

1- Tarifs communaux 2025

Les tarifs communaux 2025 sont les suivants :

	2024	Proposition	% hausse
cantine			
enfant	2,93	2,96	1,0
adulte	5,25	5,3	1,0
concession cimetière /m²			
perpétuelle	94	95	1,1
cinquantenaire	63	64	1,6
cavurne	515	520	1,0
Zone mouillage			
annuel			
<6m ²	151	153	1,3
6<7m ²	176	178	1,1
7m ² et plus	201	203	1,0
visiteurs			
week end			
<6m ²	6	6	0,0
6<7m ²	8	8	0,0
semaine			
<6m ²	24	24	0,0
6<7m ²	28	28	0,0
mois			
<6m ²	90	91	1,1
6<7m ²	100	101	1,0
droit de place au marché (m linéaire)			
marché hebdomadaire	1,5	1,6	6,7
forfait electricité	2,4	2,5	4,2
déballeur occasionnel (par dimanche)	18	19	5,6
location salle Auriac			
associations communautaires			
salle 1 à la journée	19	20	5,3
salles 1et 2 à la journée	41	41	0,0
salles 1 et 2 à la semaine	69	70	1,4
associations hors commune			
Salles 1 et 2 à la journée	94	95	1,1
salles 1 et 2 à la semaine	207	210	1,4

location salle convivialité				
habitant domicilié CA MSMN				
	1/2 journée	93	94	1,1
	1 journée hors WE	172	173	0,6
	WE 2 jours	224	226	0,9
habitant hors CA MSMN				
	1/2 journée	117	118	0,9
	1 journée hors WE	210	212	1,0
	WE 2 jours	350	354	1,1
Associations				
	à l'année (1/9 au 30/6)	630	640	
Associations st jeannaise				
	1 journée en semaine pour AG		gratuit	
	1 journée le WE pour AG		100	

location terrains cabines (> ou =, en m²)				
	5	213	216	1,4
	6	234	237	1,3
	7	253	256	1,2
	8	264	268	1,5
	9	316	320	1,3
	10	407	412	1,2
	11	470	475	1,1
	12	572	578	1,0
	13	619	619	0,0
	14	737	737	0,0
	15	820	820	0,0
	16	888	888	0,0
	17	957	957	0,0
	18	991	991	0,0
	19	1040	1040	0,0
	20	1101	1101	0,0
	terrasse commerciale	2201	2220	0,9
	entretien (forfait /an/cabine)	70	70	0,0

camping municipal				
<i>séjour par jour de 12h à 12h, hors taxe de séjour et taxe additionnelle départementale</i>				
	par emplacement (1 ou 2 personnes)	22,60	23	1,8
	tarif randonneur à pied	6,60	7,0	6,0
	adulte supplémentaire (au-delà de l'emplacement)	4,80	5,0	4,0
	enfant <12 ans	2,20	2,2	0,0
	Achat jetons machine à laver et sèche linge	5,00	3,00	0,0
	impression NB	0,22	0,30	3,6
	impression couleur	0,90	1,00	11,0
	groupe (<15 ados 12 à <18) sauf du 15/07 au 15/08	2,30	2,30	0,0
	emplacement caravane	1764,00	1782	1,0
	emplacement MH (<100m²)	2100,00	2121	1,0
	emplacement MH(100 à <120m²)	2336,00	2336	0,0

emplacement MH (120m ² et plus))	2778,00	2780	0,1
achat badge magnétique	25,00	25,00	0,0
chien ou chat	23,00	23,00	0,0
forfait nettoyage emplacement	70,00	70,00	0,0
location salle réunion	35,00	35,00	0,0
achat télécommande	55,00	55,00	0,0

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

2- Recensement voirie communale

A l'exception de modifications de dénomination, la longueur de voirie de la commune est inchangée par rapport à l'exercice 2023. Cette information sera transmise à la Direction Générale des Finances pour enregistrement et préparation de la dotation globale de fonctionnement de la commune.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

3- Subvention exceptionnelle à l'école de Dragey Ronthon

Le Conseil valide une subvention de 500 € au RPI pour l'achat de vélos et de draisennes

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

4- BP communal : Admission en non-valeur

A la demande du trésor Public, le Conseil propose l'admission en non-valeurs de 5 créances d'un montant total de 129,50 € pour cause de décès du débiteur ou de RAR supérieur au montant de la créance.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

5- BP Communal : décision modificative

Transfert du 023 (virement à la section investissement) au 021 (virement de la section fonctionnement - investissement) de 200000 € et transfert du 023 (virement à la section investissement) au 1641 (emprunts en cours) de 42000 €. La commune anticipe ainsi le remboursement du solde de l'emprunt Salle Auriac, soit 27562€ au 10/10 auquel s'ajoute l'échéance du 31 /10 de l'emprunt de la salle de convivialité.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

6- Manche numérique : nouvel adressage – Liste complète des dénominations des voies et lieux dits.

Le Plan d'adressage de la commune est lancé, avec l'aide de Manche Numérique. Les dénominations de voies actuelles sont inchangées, aux exceptions suivantes :

- Rue Odette Bonneau (nouveau lotissement)
- Allée des Vignes (à, droite après la croix de pierre)
- Allée des Cabines (voie séparant les cabines du camping)
- Chemin de l'étoile de la mer (Chemin d'accès aux résidences)
- Allée La Salle (face au parking de l'église)
- Chemin de la Claire Douve (prolongement du chemin d'obret)
- Impasse des Sources
- Impasse Leroux (anciennement lotissement Leroux)

Les numérotations de l'ensemble seront revues pour effacer les bis et ter.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

7- SDEM : Avenant à la Convention de groupement de commande pour la fourniture d'électricité ;

Afin de répondre aux besoins croissants de son organisation, le SDEM propose un avenant au contrat liant la municipalité. Une participation de 6€/pdl/an est demandée avec un plancher de 50 € à compter de l'exercice 2024. La commune compte 16 points de livraison intégrés au Groupement.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

Questions et informations diverses

Modification du règlement du camping municipal :

L'article 12 devient :

"il est interdit de déposer des ordures ménagères ou détritiques en dehors des containers prévus à cet effet. Les ordures ménagères doivent être mises sous sacs transparents, qui sont à acquérir dans les commerces. Le tri sélectif se fait au niveau des containers prévus à cet effet à l'extérieur du camping. Les sacs toutounet sont exclusivement réservés aux déjections canines. Deux bacs pour le compostage sont à disposition dans le camping."

Modification du contrat de concession du camping municipal :

L'article 3-3 devient :

"L'entrée du camping est réservée aux clients titulaires d'un badge permettant l'ouverture de la porte d'accès. Ce badge est personnel et n'autorise pas l'entrée d'autres véhicules."

L'article 3-4 devient :

" les visiteurs et invités sont soumis à la réglementation du camping. Ils se présenteront et auront été annoncés préalablement à l'accueil par les résidents qui en seront responsables. En aucun cas des visiteurs ne peuvent passer la nuit sur le terrain. Ils ne peuvent accéder qu'à pied. Aucun véhicule n'est autorisé."

L'article 4-1 devient :

"Les parcelles auront une superficie de 80 à 190 m². L'utilisateur prendra l'emplacement loué dans l'état où il se trouvera au moment de l'entrée en jouissance et s'engage à l'entretenir par des tontes régulières. Les tontes de gazon, les objets métalliques et autres encombrants seront directement déposés à la déchetterie de Montviron par l'utilisateur. Aucun débris ne sera déposé au pied des poubelles municipales. Une carte donnant accès à la déchetterie de Montviron est disponible à l'accueil."

L'article 6-1 devient :

"L'utilisateur contractera une assurance contre l'incendie, les explosions, les risques locatifs et le recours des voisins à une compagnie d'assurance notoirement solvable. Le gestionnaire du camping doit toujours être en possession d'une attestation à jour, celle-ci devant être produite à l'entrée dans le camping. Le badge d'accès ne sera mis en route qu'après obtention de ces documents."

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

Arrêté réglementant le site des cabines.

Il est ajouté un article 8 :

"Le camping, le caravaning, le stationnement de bateaux ou de camping-cars dans toute la zone des "cabines de bain" sont formellement interdits.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

Cession de deux terrains enclavés et non utilisés :

La commune, propriétaire d'une petite parcelle enclavée, sans utilité, dans la commune d'Angey, cadastré C233. propose de la céder à titre gracieux au propriétaire voisin charge à lui d'assumer les frais de mutation.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

Travaux de l'église : Une commission d'octroi d'une éventuelle subvention se tiendra à la DRAC le 29 novembre 2024. La municipalité suit le dossier.

Information sur le projet centre bourg : Monsieur le Maire rappelle un projet d'accompagnement de la réflexion d'aménagement du terrain du centre bourg. Celui-ci pourrait être confié à un cabinet d'architectes urbanistes, la société PLANIS, qui est consultée sur l'ensemble de la mission (étude d'opportunité, analyse du site, élaboration des scénarios d'aménagement et concertation).

La séance est levée à 20.00

Conseil municipal extraordinaire du 7 novembre 2024

La séance est ouverte à 19.00

Présents ou représentés : Le Maire et 7 conseillers

Dans le prolongement et en complément des décisions du Conseil du 24 octobre 2024, la municipalité propose une décision modificative du budget communal : Transfert du chapitre 021 (fonctionnement) au chapitre 023 (investissement) de 80000 €. L'anticipation du remboursement du solde de l'emprunt "Salle Auriac", soit 27562€ est confirmée.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

La séance est levée à 19.15

Les restos de Saint Jean le Thomas



LE CLUB DE L'AMITIE PROPOSE

Après son assemblée générale qui s'est tenue le 14 novembre à la salle de convivialité et qui a été suivie d'un pot de l'amitié, le président André Clérault propose le programme suivant :

Le dimanche 1^{er} décembre 2024, se tiendra le traditionnel Marché de Noël. A cette occasion, les bénévoles du club tiendront le stand des crêpes, dont la recette sera entièrement laissée au profit du Comité des Fêtes.

Le vendredi 13 décembre 2024 à 12.00 à l'Etoile de la Mer, aura lieu le repas de Noël. De jolies plantes fleuries seront offertes à cette occasion aux natifs du 4^{ème} trimestre.

Tarif adhérent : 30€/personne

Le jeudi 9 janvier 2025 à 16.00 à la Salle de Convivialité, Galette des Rois.

Inscription obligatoire auprès d'André Clérault avant le 5 janvier (0233489939 ou 0607841773).

Participation : 4€/personne

Le jeudi 6 février 2025 au Presbytère de Saint Jean le Thomas, crêpes de la Chandeleur

Et bien sûr le traditionnel voyage annuel. Le club est en attente des catalogues, mais c'est promis, toutes les informations à venir à la fin du printemps.

On compte sur vous !



Besoin de s'informer, d'un moment de détente, d'une pause bien méritée, d'un instant de convivialité entre amis ? Faites une halte à l'île aux Arts, le sympathique bar-presses-tabac d'Alexandra et de Romain. En salle comme en terrasse, un service de qualité... toujours avec le sourire !

Horaires :

Mardi/samedi : 7.30/13.00 et 15.30/20.00

Dimanche : 7.30/13.00

La bibliothèque municipale à votre service

Disposant de très nombreux ouvrages, romans, essais techniques, actualité, pour petits et grands, la Bibliothèque municipale de Saint Jean le Thomas est ouverte :

Le mardi de 10.00 à 12.00

Le mercredi de 16.00 à 18.00

Le samedi de 16.00 à 18.00

La Bibliothèque Municipale

Allée des Pruniers

22 rue Le Jaudet

0233500168

Bibliotheque.st-jean-le-thomas@msm-normandie.fr

Dans le rétro : Un marché d'arts à Saint Jean le Thomas !

Organisé par les Ateliers du Bout de la Mer, le 1^{er} "Marché d'Arts" a tenu ses promesses.



Inauguré le 20 octobre 2024 par Mathilde Loisel et ses camarades à l'occasion d'un cocktail proposé devant l'atelier de céramique de Céline Faille, cet évènement a permis à de nombreux convives de visiter celui-ci et de découvrir le travail de graphiste de Marie Blanche Pron.



L'atelier de Céline Faille

On a pu également visiter l'atelier de gravure de Mathilde et y admirer ses œuvres.



L'atelier de Mathilde Loisel

Une exposition de nombreux artistes régionaux s'est tenue toute la journée dans l'espace Auriac, mettant en valeur le travail de nombreux artistes régionaux, sculpteurs, peintres, photographes, graveurs...



Le rosieriste Christian Hanak a également présenté une initiative florale le liant à la commune, grâce à la plantation dans le jardin des Ateliers et dans le jardin Bergevin d'espèces de Rosiers à leur nom.



Déjà reconnue pour les expositions estivales et saisonnières de l'association Saint Jean des Arts, la présence dans ses murs de l'atelier du peintre Alain Coulon et de la galerie ELOKA et l'histoire artistique portée par de nombreux peintres ayant résidé dans la commune, Saint Jean le Thomas s'enrichit ainsi de cette nouvelle initiative.



Gageons que ce "Marché d'Art", qui participe à la vie du centre bourg sera reconduit en 2025 !

UNE BREVE ANALYSE DES COMPTES COMMUNAUX A MI-NOVEMBRE 24

Bien que l'année ne soit pas terminée et comme ceci est déjà fait en milieu d'exercice, il est nécessaire d'évaluer, livres de compte à l'appui, les éventuels écarts comptables entre les prévisions initiales de recette et de dépense pour anticiper d'éventuelles actions correctives. Rappelons que la balance des comptes publics ne permet aucun déséquilibre entre les entrées et les sorties, certaines demandes de paiement ayant été par le passé refusées en fin d'année pour cette raison.

Notons également que la clôture des demandes de règlement est fixée par le trésor à mi-décembre, toute nouvelle dépense étant alors reportée sur l'exercice suivant.

Les chiffres ainsi relevés permettent également de prendre de l'avance sur la construction du budget à venir. Il nous appartient donc d'être rigoureux et prudents à l'approche des fêtes de fin d'année.

Voici une brève analyse de la situation de la commune et de celle du camping municipal, à la date du 15 novembre.

LA COMMUNE

LE FONCTIONNEMENT

En ce qui concerne les dépenses :

Notons tout d'abord le renchérissement de l'énergie, qui était inscrite au budget pour 36600€. Grace à la modernisation d'une partie du réseau d'éclairage public et de celle de la salle Auriac, nous resterons dans les clous de la somme budgétée (soit 25000€).

La fourniture de gaz dépassera cependant notre estimation de départ qu'elle triplera, à près de 9000€. Ce dépassement important, qu'il faudra prévoir en 2025 est heureusement compensé par d'autres postes des comptes de fonctionnement et notamment le coût des prestations de services, qui n'ont pas été entièrement consommées.

Les comptes d'entretien et de réparations (voirie, réseaux, terrains, bâtiments matériel...) devraient eux aussi demeurer en deçà de la prévision et notamment en ce qui concerne la voirie et les bâtiments, permettant une économie estimée à 10000€.

Les frais de personnel sont parfaitement en ligne avec la prévision budgétaire.

Le récent transfert de 302000€ de la réserve de fonctionnement au chapitre investissement décidé en conseils d'octobre et de novembre complète cette analyse.

Au total, la prévision des dépenses de fonctionnement 2024 apparaît légèrement surévaluée par rapport au constat à mi-novembre, les comptes permettant de supporter un éventuel imprévu sur les deux derniers mois.

En ce qui concerne les recettes :

Rappelons qu'un résultat positif de fonctionnement sur l'année 2023, représentant 345500€ a été pris en compte pour le budget 2024.

Une imputation budgétaire de mise à disposition de personnel au camping qui aurait été comptabilisée sur 2024 l'a finalement été sur 2023, entraînant un manque à gagner de 70000€

A date, des avances de fiscalité supérieures au prévisionnel, les attributions de compensation et les dotations forfaitaires à la commune provenant de l'état devraient fournir une rentrée minimum de 62000€ pour la fin de l'exercice, permettant à la commune d'être parfaitement en ligne par rapport au budget des recettes de fonctionnement.

Le budget équilibré de fonctionnement de la commune (1 074 755€) sera donc respecté.

L'INVESTISSEMENT

En ce qui concerne les dépenses :

Rappelons que l'exercice 2023 s'est soldé par un passif assumé de 90305€ qui s'est reporté sur 2024.

Par une demande de modification présentée aux conseils d'octobre et de novembre, il a été proposé de solder le reliquat d'un prêt contracté il y a plusieurs années pour financer la salle Auriac. Ce débours non budgété représente environ 25000€.

A l'inverse, des dépenses d'investissement sur immobilisations corporelles ayant été retardées dans l'attente d'attribution éventuelle de subventions (couverture de l'église), le solde reste positif à près de 150000€ après travaux de voirie de l'Amont de Pennerie et de rénovation de la villa Elisabeth.

Le reliquat ainsi dégagé devrait permettre d'avancer le changement d'un premier outil d'entretien ou d'un véhicule.

En ce qui concerne les recettes :

Le chapitre investissement bénéficie d'un transfert budgétaire de 302000€ (voir ci-dessus).

Les dotations, subventions, fonds divers et réserves sont en ligne avec le budget.

Au total, le chapitre investissement ne produira aucun report négatif en 2025, contrairement à ce qui est advenu l'an dernier.

LE CAMPING MUNICIPAL

L'EXPLOITATION

En ce qui concerne les dépenses :

Les charges d'exploitation du Camping devraient se terminer en équilibre parfait avec le budget, à 256000€ pour les charges générales et à 140000€ pour les charges de personnel et assimilé.

Un virement à la section investissement programmé d'un montant de 36000€ ne sera pas nécessaire pour équilibrer les comptes

d'investissement. Il produira donc un compte excédentaire en 2025.

En ce qui concerne les recettes :

Celles-ci reposent presque exclusivement sur les loyers de résidents et le passage. A ce jour, a été enregistrée une recette totale de 325000€, comprenant l'aire de passage camping-cars pour 15000€.

Le budget recette de la partie camping est parfaitement respecté, même si celui de l'aire de stationnement des camping-cars est, du fait des conditions climatiques en recul de 33% par rapport à 2023.

L'INVESTISSEMENT

En ce qui concerne les dépenses :

Un léger déficit de 17500€ a été reporté de 2023. L'emprunt courant représente 9700€/an. Il sera soldé en 2025.

Les travaux d'aménagement et de modernisation des équipements s'élèvent à 57000€. Le camping est désormais modernisé.

En ce qui concerne les recettes :

Le virement de la section exploitation non-engagé, ainsi que les amortissements sur travaux précédents devraient équilibrer la balance des comptes.

Au total, à l'heure de la fermeture annuelle du camping, c'est une situation comptable parfaitement saine qui est constatée.

Notre commune s'inscrit donc dans un cercle vertueux imposé par la situation des finances publiques nationales. Aucune dépense inutile, aucun investissement non-productif rêvé par certains ne doit être soutenu. Nous voyons bien la fragilité des équilibres comptables qui nous incitent à la plus grande prudence, même si la modernisation du village et le développement de ses installations ne peuvent être remises en question.

Frédéric Renault

Maire adjoint délégué aux finances.

Anticipons la rentrée scolaire 2025/2026.

Gérer la rentrée scolaire sans connaître à l'avance le nombre exact d'enfants à venir n'est pas simple ! C'est pourtant ce qui se produit lorsque les parents attendent le mois de juin pour inscrire les petits bouts d'choux ! Il faut en effet prévoir le nombre d'enseignants, les matériels pédagogiques en quantité suffisante, les repas à la cantine...



Simplifions cela : Parents d'enfant né en 2022 et 2023, vous pouvez inscrire votre petit à l'école du RPI des communes Dragey-Ronthon/Saint Jean le Thomas/Genets dès à présent.

En l'anticipant, vous faciliterez ainsi l'organisation de la future rentrée scolaire.

Pour plus de renseignements, l'équipe pédagogique attend votre message à l'adresse suivante :

Ce.0500864T@ac-normandie.fr

La mairie de Saint Jean le Thomas se tient également à votre disposition du lundi au samedi de 8.30 à 12.30 et par téléphone au

0233488609

Elle vous en remercie par avance !

Le camping s'endort jusqu'au printemps.

Désormais muni d'éléments sanitaires de qualité, le camping municipal a fermé ses portes le 15 novembre. En attendant sa réouverture le 15 mars 2025, des travaux d'entretien seront effectués par l'équipe municipale, ainsi que quelques modifications de structure concernant de nouveau les blocs sanitaires.



On remarque en se promenant les nouveaux mobil homes, intégrés dans un cadre charmant.



Chacun les personnalise en fonction de son goût.



En 3 ans, la modernisation du site a porté ses fruits, pour le grand plaisir des résidents. A l'an prochain !

Christian Mugnier

Maire adjoint délégué à l'hébergement communal

La recette de saison.

En hiver, rien de tel qu'un peu de soleil. Allons donc faire un tour au Maroc pour un plat d'exception. Tous les ingrédients se trouvent dans n'importe quel bon commerce alimentaire....

Pour 4 à 6 personnes

2kg d'épaule d'agneau coupée en morceaux de 150 grs.
300 grs de pruneaux non dénoyautés
150 grs d'amandes entières
2 cuillères à soupe de graine de sésame
4 œufs durs
4 oignons hachés et 4 gousses d'ail râpées très finement
2 cuillères à café de cannelle en poudre
1 cuillère à café de gingembre en poudre
½ cuillère à café de curcuma
1 cuillère à café de persil haché
1 cuillère à café de coriandre haché
1 verre à thé d'huile d'arachide
4 cuillères à soupe de sucre en poudre
1 cuillère à café de sel et 1 cuillère à café de poivre.

Préparation :

Dans un faitout, faire revenir pendant 5 minutes les morceaux d'agneau avec les oignons, l'ail, la moitié de la cannelle, le gingembre, le curcuma, le persil la coriandre, l'huile, le sel et le poivre. Quand la viande est bien colorée, la recouvrir d'eau et laisser cuire à feu doux sous couvert pendant 45 minutes environ. Surveiller et ne pas hésiter à rajouter de l'eau et dans ce cas à assaisonner de nouveau.

Pendant ce temps, faire griller les graines de sésame dans une poêle sans matière grasse. Faire cuire les amandes 10 à 15 minutes dans une casserole d'eau bouillante, les émonder et les faire dorer dans une poêle avec un peu d'huile.

Au bout de 30 minutes, prélever un peu de jus de cuisson, le mettre dans une casserole et ajouter les pruneaux, le reste de cannelle, le sucre et une pincée de sel. Couvrir et faire cuire à feu moyen pendant 15 à 20 minutes en surveillant la quantité d'eau. Egoutter les pruneaux.

Une fois la viande cuite et la sauce bien réduite, dresser les morceaux dans un plat, ajouter les pruneaux, napper de sauce. Parsemer le sésame et les amandes. Disposer les oeufs dur coupés en 2 autour. Servir très chaud.

La cuisine de ma mère – Alain Jahouari – Lamartinière 2002 ;



Tel: 09 63 61 23 92
33 rue pierre le jaudet 50530 St Jean le Thomas
maisongoutte@hotmail.com

Le saviez-vous ?

Quand on visite le village, il convient de lever les yeux pour découvrir, sur les façades de certaines maisons, de jolies statuette. En effet dans de nombreuses communes, la tradition s'est peu à peu développée de placer les demeures sous la protection de Marie. Une statuette les ornaient alors dans une niche appropriée. Par ailleurs, l'intérieur des maisons recèle des représentations de Marie qui renvoient à des histoires familiales et à l'origine de dévotions multiples.



En levant les yeux, on peut découvrir ces témoignages de foi sur les façades des maisons de notre village.

Rue Général de Gaulle :

n° 11 -ND des glycines

n° 33 – ND du Vent

n° 43 – ND de la médaille miraculeuse

Allée du Presbytère :

n° 1 – ND des Miracles (villa Cendrillon)

Eglise :

Piéta (porche sud - extérieur)

N.D. du XV^e et N.D. enfant avec Ste Anne (intérieur église)

Entrée du Cimetière :

Marie écrase le serpent

Le Val (allée Ch. Kula) :

ND du Val

Rue Pierre le Jaudet :

n° 1 – ND du retour

n° 9 – ND du Bon secours

n° 10 – ND de Montligeon

n° 16 – ND du mimosa

Rue Gustave Belloir :

Céramique et peintures

Boulevard Stanislas :

n° 7 - N.D. du boulevard Stanislas

Rue de Pignochet :

Bas-relief : n° 6 – Pleureuses.

À la pêche aux collections

Avec la fin de l'hiver et la promesse du printemps, c'est l'heure du grand rangement dans les caves, greniers et autres remises ... Vous possédez des objets traditionnels en lien avec la pêche à pied ? Contribuez au rayonnement de ce patrimoine de la Baie en faisant un don à l'Écomusée de la baie du Mont Saint-Michel.



Ecomusée de VAINS

L'Écomusée a pour objectif de préserver et de transmettre la mémoire et les savoir-faire des pêcheurs à pied de la Baie. Objets de collection et matériel pédagogique sont indispensables. Avec vos dons, vous participerez à l'enrichissement et au rayonnement de l'histoire de la Baie. Il peut s'agir :

- D'engins de pêche (bourrache, tésure, rets à saumon, épervier, carrelet, verveux, jojo, grattoure, paniers),
- De matériels utilisés pour la fabrication de ces engins ou pour leur entretien (moules à filet, aiguille, navette ...),
- D'objets liés à la vente des produits de la pêche
- De photographies, documents papiers
- Ou encore de votre témoignage.

De manière générale, l'Écomusée s'intéresse à tous ce qui concerne la vie de ces hommes et de ces femmes qui ont vécu dans les villages du bord de la Baie et qui se rendaient chaque jour sur les grèves. Vos archives familiales sont précieuses.

Après le don et en fonction de l'histoire et de la rareté de l'objet, celui-ci peut être soit utilisé comme matériel pédagogique et être manipulé par l'équipe de l'écomusée lors de démonstrations, soit intégrer les collections de l'écomusée. Il est alors conservé en réserve, présenté au sein des

expositions permanentes ou temporaires, prêté à d'autres institutions muséales, valorisé dans des publications ...



Une réserve

Pour en savoir plus sur les collections de l'écomusée, rendez-vous sur <https://ecomusee-baie.manche.fr/ecomusee/les-collections/>

Vous pouvez contacter l'équipe de l'Écomusée de la Baie du Mont Saint-Michel au 02 33 89 06 06 ou sur musee.vains@manche.fr pour toute proposition de don (penser à rassembler un maximum d'information sur l'objet).



Route du Grouin du sud
50300 Vains/Saint Léonard

Quelques règles élémentaires de civisme sont bonnes à rappeler.

Le “vivre ensemble” impose à tous des règles : Civisme, courtoisie, respect d’autrui en sont les fondements. C’est dans l’intérêt général que chacun doit mieux connaître ses droits mais également ses devoirs.

Ceci passe notamment par le strict respect de règles élémentaires d’hygiène, certaines concernant par exemple le ramassage des déjections de nos amis les chiens ou le respect de la quiétude du voisinage à certains moments de la journée ou de la semaine.

Un certain nombre de plaintes ont été adressées à la Mairie, sans que les observations faites aux contrevenants ne soient suivies d’effet : c’est la raison pour laquelle nous rappellerons ici les conséquences pénales encourues en cas d’infraction.

- 1- **Nos amis les chiens** : Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, sur les voies publiques et les espaces verts, la plage, les espaces de jeux publics réservés aux enfants.

L’article R 632-1 du Code Pénal ainsi que l’article R 541-76 du Code de l’Environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides insalubres. Par conséquent, abandonner les déjections de son chien sur la voie publique expose à une contravention de deuxième classe d’un montant de 35€.



**POUR LE BIEN DE TOUS
MERCİ DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNIE**



- 2- **Les plaisirs du bricolage et du jardinage** : Les travaux de bricolage et de jardinage sont uniquement autorisés pour les particuliers par arrêté préfectoral n° 97-159 :

Du lundi au vendredi :

De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis :

De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés :

De 10h00 à 12h00

- 3- **Halte au feu !** : Les alternatives possibles au brûlage des végétaux :

- Compostage
- Paillage
- Dépôt en déchetterie



Par ailleurs, et même si ceci n’est pas pénalement répréhensible pour un particulier, il est fortement déconseillé de tailler les haies entre le 15 mars et le 31 juillet, période de nidification et de reproduction afin de préserver la biodiversité et respecter le cycle biologique des espèces animales.

**Comportons-nous avec civisme, respect d’autrui comme de l’environnement.
Appliquons ensemble ces quelques règles élémentaires.**

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS ?



Ordures ménagères

Déposer votre sac devant votre habitation ou en bout de chemin après 18h le dimanche soir. Sac transparent fourni par la collectivité, disponible en mairie.

PAPIERS ABSORBANTS DÉCHETS D'HYGIÈNE



**Pas d'emballages,
ni de papiers, ni
de verre dans les
ordures ménagères !**



AUTRES DÉCHETS



RESTES ALIMENTAIRES SI VOUS N'AVEZ PAS DE COMPOSTEUR



OBJETS EN PLASTIQUE



**Attention ! Si le
lundi est férié, la
collecte est décalée
au mardi !**



Emballages et papiers à trier

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

Ils sont à déposer dans les points d'apport volontaire de notre commune



Emballages en carton

Emballages en plastique

Emballages en métal

Papiers sauf les absorbants



**N'emboîtez pas les déchets les
uns dans les autres**

**Inutile de les laver,
il suffit de bien les vider**

**Les emballages doivent être
VIDES**



Verre



Pour tous renseignements contactez le Service Déchets :
02.33.68.68.96 ou service.dechets@msm-normandie.fr

-Nos associations vous accueillent...

Désignation	Président(e)	Adresse	Tel/mail
Comité des fêtes	Christian CLARENCE	18 route des courbes 50530 Dragey-Ronthon	0784971047
Vivre et Vieillir dans son Village (VVV)	Jean-Michel GUILLOUX		0680819289 associationvvv50@gmail.com
Saint Jean Des Arts	Colette BESSE	81 route des falaises 50530 Champeaux	0233618145 colette.besse0116@orange.fr
Etoile de la Mer – Communauté du Chemin Neuf	Maged SORIAL	Allée du Presbytère 50530 Saint-Jean-le-Thomas	Edm.ccn@gmail.com 0645976607 0233488424
La Baie en Poésie	Contacteur Mme DELBOS		0672073438 Association.labaieenpoesie@outlook.fr
Anciens Combattants	Eugène MARTIN	6 rue de la forge 50530 Dragey Ronthon	
Club de l'Amitié	André CLERAULT	26 rue Mal Leclerc 50530 Saint-Jean-le-Thomas	0233489969 0607841773
Association des Amis de la Bibliothèque	Monique ARBION		Amis.biblio.50530@gmail.com
Association pour le développement et l'information Saint Jeannais (ADIS)	Roberte NOURRIGAT	Rue Gustave Belloir 50530 Saint-Jean-le- Thomas	0233488085 roberte.nourrigat@orange.fr
Association des Parents d'élèves (APE)	Céline QUINTON		ape.rpidragey@outlook.fr
Association des mobilhomes/camping	Marie-Françoise MOLLET	16 rue du Puits Hamel 50300 Avranches	0647791548 mar.mollet3@gmail.com
Association des propriétaires de cabines de plage	Mr CAILLEBOTTE		daniel.caillebotte@wanadoo.fr

Associations, commerçants, partenaires de la municipalité, vous souhaitez promouvoir un évènement concernant la vie associative et sociale de la commune ? Informez-en notre webmaster pour une publication sur le site de Saint Jean le Thomas :

chantal.jolivet@saintjeanlethomas.com ou redaction@saintjeanlethomas.com

Votre hébergement à Saint Jean le Thomas

Notre village regorge de formules d'hébergement⁷⁴ touristique en toute saison. De l'Hôtel des Bains à l'Etoile de la Mer ou au Camping Municipal, des chambres d'hôtes aux villas, chacun peut y trouver son compte. Pour plus de détails, consultez le site municipal www.saintjeanlethomas.com

Hôtel Restaurant des Bains

Allée Clemenceau / 0233488420

Camping Municipal

Plage Pignochet / 0233488402

L'Etoile de la Mer

Allée du Presbytère / 0233488424

Chambres d'hôtes :

A l'abri de vents

Place Pierre le Jaudet / 0233609731

La Villa Margot

5 avenue de la Libération / 0233499994

La Feuilleraie

8 avenue de la Libération / 0233488587

Cari-Bonnot

8 chemin du vieux château / 0233601607

Villa Juliette

34 rue Gustave Belloir / 0233488589

Villa Sans Façon

2 bd Stanislas / 0618314081

L'Abri Côtier

Le Val 12 allée Charles Kula / 0984086906

Annick Berthaux : meublé saisonnier

2 rue Général De Gaulle / 0680899560

Les villas et les gites

Cari-Bonnot

8 chemin du vieux château / 0233601607

La Bertichère

8 avenue de la Libération / 0233485237

L'ancienne Ferme

6 chemin du vieux château / 0233488804

La Cavalerie

11 rue Maréchal Leclerc / 0233488419

Marsais

34 bd Stanislas / 0233489166

Pré Belliard

74 bd Stanislas / 0233480162

Le Château des Hauts

7 avenue de la Libération / 0233601002

La Poste

Rue Pierre le Jaudet / 0680400755

Le Gaudin

10 rue Yves Dubosq / 0640938049

La Conciergerie

10 rue Yves Dubosq / 0640938049

Les restaurants et bars :

Les Bains

8 Allée Clemenceau / 0233488420

Le Brulo't

2 rue du Gal de Gaulle / 0233602338

Le Jardin des Dunes

Plage de Pignochet / 0233682820

Le Jaja

Plage Saint Michel / 0233598717

L'île aux Arts

Rue du Vieux Château / 0233603799



**HÔTEL
RESTAURANT
DES BAINS****
Famille GAUTIER - 4^e génération



8 Allée Clémenceau
50530 **Saint-Jean-le-Thomas**
Tél. **+33 (0)2 33 48 84 20**

 hdbains@orange.fr 
www.hdbains.com

CARNET PRATIQUE



Secrétariat de la Mairie

2 rue Yves Dubosq,
tel : 02 33 48 86 09
mail : mairie.stjeanlethomas@wanadoo.fr
Ouvverte de 9.00 à 12.00, tous les jours sauf le dimanche.

Permanence du Maire et des adjoints :
Mr Bachelier : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10.00 à 12.00
Mr Renault : sur RV
Mr Mugnier : sur RV

Bibliothèque intercommunale

Allée des Pruniers
Tel : 0233486281
Ouvverte les mardi 10 à 12.00, mercredi et samedi 16 à 18.00

Services de l'eau et de l'assainissement

STGS : 0969326933

Service postal

A " l'épicerie du bout de la mer ",
37 Rue Pierre le Jaudet
Boîtes à lettres place Pierre Le Jaudet et face Mairie

Pompiers

Tel : 18

Taxi Romain Lebeury

Tel : 0650663101
Mail : romain.lebeury@live.fr
Transport Malades assis, gare, aéroport, colis

Déchèterie de Montviron

Place de la gare, Montviron
Tel : 0233484385
Ouvverte lundi, mercredi, vendredi et samedi,
de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00
(8.30 à 12.00 et 13.30 à 18.00 en saison estivale)

Ramassage des ordures ménagères

Chaque lundi avant 6.00 et présence de bennes publiques en saison estivale.
(N'utiliser que des sacs transparents, les mettre la veille dans des poubelles fermées)

Ramassage des déchets verts

Le 1^{er} lundi de chaque mois (maximum 3 sacs/logement, uniquement herbe tondu des pelouses en limitant le poids. Pas de branchages).

Infirmière

Anne-Sophie TUR
16 bis Chemin Montois
Tel : 0648438010

Gendarmerie

1 rue des Camélias, Sartilly Baie Bocage
Tel : 0233896740



PUBS !

Nos artisans, nos commerces,
nos galeries, nos agences...



BOUYER Frédéric
Tel. 06.71.45.06.42
Aménagement Extérieur

Revêtements sols & murs
Ravalements - Vitrierie - Décoration

MOISSERON Philippe
Artisan Peintre

7 La Rousselière
50530 Saint-Jean-le-Thomas
Tel. 02 33 70 90 29
Port. 06 80 70 58 91
philmoisseron@yahoo.fr



02 33 48 14 14 **POZZO**
Osez l'immobilier.

CONSEILS DÉCO - FENG SHUI
MEUBLES RELOOKÉS
OBJETS CHÎNÉS

MAISON DIANE

ST-JEAN-LE-THOMAS



La décoration est une expérience à la portée de chacun
13 Rue Pierre Le Jaudet - 06 32 39 22 86



GALERIE ELOKA
EXPOSITION

La Galerie propose en saison des œuvres contemporaines ou issues d'arts premiers
Galerie Eloka, 5 chemin du vieux château
50530 Saint Jean le Thomas
0786929198



"une toile sur chevalet"
atelier Alain Coulon

22 rue Pierre Le Jaudet
50530 Saint Jean le Thomas
alaing.coulon@orange.fr
06 62 68 06 54



Labadie
immobilier

Saint-Jean-le-Thomas
02 33 48 84 21
www.labadie-immobilier.fr



L'épicerie du Bout de la Mer

CAMPING DE LA BAIE



Route du Pignochet
50530 SAINT-JEAN-LE-THOMAS
09 66 11 15 77